Demande d'affectation prioritaire au titre du handicap

- © Cette fiche concerne les agents sollicitant une demande d'affectation prioritaire en raison :
 - de leur reconnaissance de travailleur de handicapé,
 - du handicap de leur conjoint,
 - du handicap ou de la maladie exigeant un suivi médical particulier d'un enfant

NUMEN:
Nom:
Prénom :
Date de naissance :
Adresse personnelle:
Tél/mél:
<u>Situation familiale</u> : ☐ Célibataire ☐ Marié ☐ Vie maritale ☐ PACS ☐ Séparé ☐ Divorcé ☐ Veuf(ve)
Nombre d'enfants mineurs à charge :
Position actuelle : ☐ Activité ☐ Détachement ☐ Disponibilité ☐ Congé parental ☐ Autre situation
Corps / grade / discipline ou spécialité
Situation professionnelle: □ Titulaire du poste: □ Etablissement à titre définitif 2024-2025: □ Affecté(e) à titre provisoire: □ Etablissement □ Zone de remplacement □ Etablissement d'exercice à titre provisoire 2024-2025: □ Stagiaire: □ Etablissement d'exercice à titre provisoire 2024-2025: □ Stagiaire: □ Etablissement d'exercice à titre provisoire 2024-2025: □ Demandeur d'emploi Département et/ou commune d'exercice:
Partie réservée à la commission médicale – AVIS :
☐ FAVORABLE ☐ NON PRIORITAIRE
Date et signature du SMS :
Cette partie sera remplie lors de la commission médicale et transmise à la DPE pour calcul du barème
Fiche à joindre au dossier à renvoyer au plus tard le mercredi 27 novembre 2024 par courrier postal uniquement en recommandé avec accusé de réception au Rectorat de Grenoble, Service médical et social – 7 place Bir-Hakeim, CS 81065 - 38021 Grenoble cedex 1
© Composition du dossier :
□ Reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) ;
·
☐ Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de l'agent, de son conjoint et/ou de l'enfant handicapés ;
☐ Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de l'agent, de